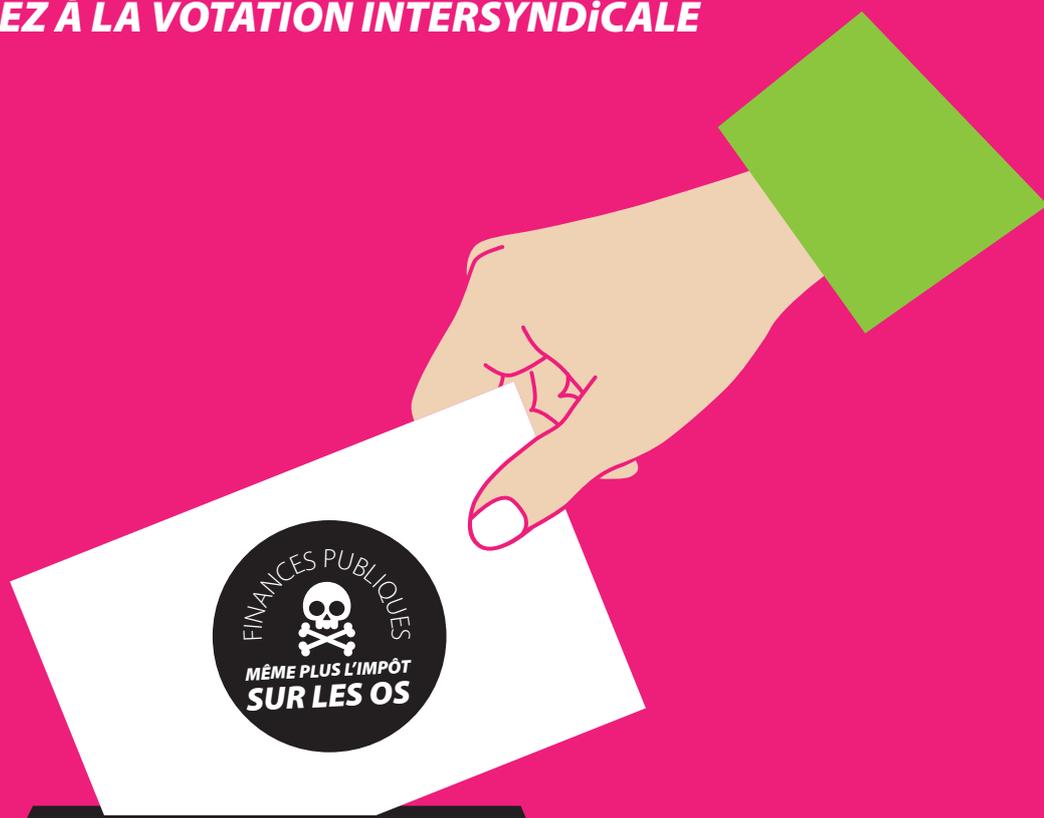


PRENEZ LA PAROLE!

PARTICIPEZ À LA VOTATION INTERSYNDICALE



VOTATION MODE D'EMPLOI

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

la
cgt
Finances
Publiques

FO
DGFiP

Cfdt:
FINANCES
PUBLIQUES

Syndicat National
CFTC
DGFiP

L'intersyndicale DGFIP organise une votation sur le projet du gouvernement en matière de déconcentration de proximité et de « démétropolisation ».

Cette votation s'inscrit dans la dynamique d'actions impulsée au printemps, dont l'un des temps forts a été la journée du 16 septembre, et qui se poursuit actuellement. Elle l'accompagne et doit la favoriser puisque d'autres actions s'organisent et sont prévues.

PRENEZ
LA
PAROLE!
PARTICIPEZ À LA VOTATION INTERSYNDICALE



OBJECTIF : La votation a vocation à rassembler le plus grand nombre d'expressions (autrement dit, de suffrages). C'est l'une des conditions de sa crédibilité. Celle-ci découle également d'une organisation claire, déclinée localement et coordonnée nationalement.



DÉLAI : La votation s'organise dès réception du matériel et jusqu'au vendredi 31 octobre.



ORGANISATION : Pour procéder à une consultation crédible tant en interne (nos collègues) qu'en externe, il est important que la même méthode soit mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Localement, la votation est organisée par les sections locales de l'intersyndicale DGFIP. Celle-ci désigne une ou plusieurs personnes (notamment choisies parmi les bureaux de section) pour suivre le scrutin (voir-ci-dessous).



Établir, sur chaque site, un **bureau de vote fixe** (dans un local syndical, dans un hall d'accueil, à l'entrée de la cantine, etc) chargé d'organiser la votation sur une plage horaire suffisamment large pour qu'un maximum de collègues y participent. Durant la période de la votation, qui s'étale sur plusieurs jours, il sera ainsi impossible d'organiser la votation sur l'ensemble des sites d'une direction.

2 solutions se présentent :



Organiser une **tournee de site** pour inviter les collègues à participer à la votation.

Chaque tournée de site est organisée et suivie par une ou plusieurs personnes choisies par l'intersyndicale locale.

Ces deux solutions peuvent se combiner au regard de la diversité des situations locales.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

SCRUTIN

L'intersyndicale locale organise la votation sur la période, soit d'ici le 31 octobre. Elle choisit la ou les personnes qui organiseront concrètement le scrutin sur chacun des sites (les mêmes ou différents d'un site à l'autre). Il est important qu'une ou plusieurs même(s) personnes suivent le déroulé entier d'un scrutin sur un site.

Les résultats sont consolidés au niveau d'une direction pour permettre à l'intersyndicale locale de communiquer sur la direction. Chaque section fait remonter ses résultats à son bureau national. L'intersyndicale nationale recoupe l'ensemble des résultats et proclame les résultats nationaux par voie de tract aux agents, d'adresse aux pouvoirs publics et de communiqué de presse.

Des procurations sont possibles pour les agents absents qui souhaitent participer et qui désigneront un de leurs

collègues pour voter, moyennant signature de la procuration et remise aux « scrutateurs » désignés par les organisations syndicales locales.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Affiche intersyndicale,
disponible par les sites syndicaux nationaux

Tract intersyndical d'annonce,
disponible sur les sites syndicaux nationaux

Question posée et bulletins de vote,
disponibles par les sites syndicaux nationaux

Modèle de procuration,
disponible sur les sites syndicaux nationaux

Urne à confectionner localement
(boîte en carton trouée par exemple).